



Centre Hospitalier Régional  
Universitaire de Lille

**DECISION**

**Relative à la délégation de signature du directeur général  
DANS LE CADRE DES GARDES DE DIRECTION**

Décision enregistrée sous le n°

17	06	0489
----	----	------

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CHRU DE LILLE,**

*Chevalier de la Légion d'Honneur*

*Vu le Code de la Santé Publique, notamment son livre premier, titre IV, sixième partie, et son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;*

*Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;*

*Vu le décret de M. le Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de directeur général du CHRU de Lille à compter du 15 mai 2017 ;*

*Considérant l'objectif de simplification administrative assigné par le directeur général à l'équipe de direction,*

*Considérant l'intérêt pour le CHRU, sans attendre la prochaine révision de l'organigramme de direction, de procéder à une adaptation des délégations consenties en matière de gardes de direction ;*

**DECIDE :**

**Article 1 – OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Frédéric BOIRON, Directeur général du CHRU de Lille, dans le cadre des gardes de direction assurées par les personnels de direction du CHRU de Lille et les cadres habilités.

Elle annule et remplace les précédentes décisions relatives au même domaine, et notamment la décision n°17-05-0376 du 2 mai 2017.

A leur initiative, les délégataires tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

**Article 2 – DELEGATAIRES**

L'ensemble des directeurs et cadres figurant dans l'annexe ci-jointe et inscrits au tableau de garde, selon le planning établi par le secrétariat du directeur général.

### **Article 3 – DISPOSITIONS REALTIVES A LA GARDE DE DIRECTION**

Directeurs et cadres habilités reçoivent délégation de signature à l'effet de signer pendant leur garde :

- Tous actes et documents nécessaires à la continuité du service ou motivés par l'urgence ;
- Tous documents : actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte ;
- Tous les actes relatifs à l'admission ;
- Tous les actes relatifs à la prise en charge des patients en soins psychiatriques et l'ensemble des formalités afférentes, notamment les décisions prononçant l'admission des patients en soins, maintenant les soins psychiatriques sous contrainte ou prononçant la levée de telles mesures, en application des articles L. 3212-1 à L. 3212-9 du code de la santé publique.

Les directeurs et cadres assurant les gardes de direction informent sans délai, le directeur assurant la permanence de la direction générale, en cas de survenue d'un évènement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie. Dans le même temps, le directeur général en sera également informé.

Le tableau de garde des directeurs et cadres habilités leur est adressé chaque trimestre et est tenu à disposition auprès du secrétariat de la direction générale.

### **Article 4 – DEPOT DES SIGNATURES**

Les signatures ou les paraphes des délégataires cités dans la présente décision sont joints en annexe.

### **Article 5 – EFFET ET PUBLICITE**

La présente délégation est notifiée aux délégataires et fait l'objet d'une transmission aux directions et départements du CHRU de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à M. le Comptable du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site internet du CHRU et transmise à M. le Préfet du Nord pour publication au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à LILLE, le 20 juin 2017



Frédéric BOIRON  
Directeur Général

**DECISION**  
**Relative à la délégation de signature du directeur général**  
**DANS LE CADRE DES GARDES DE DIRECTION**

Pièce jointe de la décision enregistrée sous le n°17/06/0489

Liste des directeurs et cadres habilités à signer

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
<b>Hélène AVISSE</b>	Directrice auprès des pôles	 HA
<b>Loïc BERTHELOT</b>	Directeur auprès des pôles	 LB
<b>Renaud BERTRAND</b>	Directeur auprès des pôles	 R.B
<b>Angélique BIZOUX COFFIGNIER</b>	Directrice du département des ressources physiques	
<b>Franck BOTTIN</b>	Directeur auprès des pôles	 FB
<b>Marie-Cécile BOUILLOT</b>	Directrice adjointe du département des ressources physiques	 MCB
<b>Martine CAMPA</b>	Directrice auprès des pôles	
<b>Frédérique CARESMEL</b>	Directrice de la clientèle et de la facturation	 F.C.
<b>Philippe CHARPENTIER</b>	Directeur du département des ressources humaines	 MC
<b>Sandrine DELTOMBE</b>	Directrice des soins	 SD
<b>Anne GIRARD</b>	Directrice de l'élaboration et du pilotage budgétaires	 AG

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
<b>Guilène GUSTAVE</b>	<b>Directrice des soins</b>	 G.G.
<b>Milan LAZAREVIC</b>	Directeur adjoint du département de la recherche en santé	 ML
<b>Katia LUCINA</b>	Directrice adjointe au département des ressources humaines	 KL
<b>Martine MOURA</b>	Coordinatrice générale en charge de l'enseignement, de la recherche, de la formation et des compétences paramédicales	 MM
<b>Isabelle PARENT</b>	Directrice au département des affaires médicales et hospitalo-universitaires	 IP
<b>Bruno ROSSETTI</b>	Directeur auprès des pôles	 BR
<b>Natalie SAMADI</b>	Directrice des opérations et parcours patients	 NS
<b>Jeanne SOULARD</b>	Directrice adjointe au département des ressources humaines	 JS
<b>Rodolphe SOULIE</b>	Directeur adjoint au département des ressources humaines	 RS
<b>Jean Luc WALBECQ</b>	Directeur auprès des pôles	 JLW

Lille, le 20 juin 2017



Frédéric BOIRON  
Directeur Général